

**Mairie de LIERVILLE**

3 rue du Grand Orme

Tél : 03-44-49-09-57

Fax : 03-44-49-98-03

[mairie.lierville@wanadoo.fr](mailto:mairie.lierville@wanadoo.fr)

Lierville le 23/03/2015



Le Maire de LIERVILLE

Monsieur le Directeur Délégué  
SITA Ile de France  
19 rue Emile DUCLAUX  
92268 SURESNES

Monsieur le Directeur,

Comme convenu avec vos services, veuillez trouver ci-joint copie de l'extrait de délibération du Conseil Municipal de Lierville, en date du 17 courant concernant la demande de désaffectation du chemin rural n° 16. Ce chemin sera compris dans l'emprise de la future extension du site de stockage de Liancourt-Saint-Pierre.

Comme le prévoit la procédure administrative, une enquête publique sera mise en place durant 15 jours à partir du 7 avril jusqu'au 22 avril.

Puis, le Conseil Municipal se réunira à nouveau pour statuer sur le résultat de cette enquête afin de décider de l'aliénation dudit chemin et sa vente au profit du GFA du Bouleau.

Pour votre information, je vous précise que le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité à ce projet.

Nous vous tiendrons informé dès le résultat de ces démarches

Restant à votre disposition et dans cette attente, je vous prie d'agréer monsieur le Directeur délégué l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire  
P. de CHEZELLES

PS : Veuillez trouver ci-joint :

- Copie de la délibération
- Réponse à votre courrier du 16 mars signé par le 1<sup>er</sup> adjoint.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le 17 Mars à 20 h 00; le Conseil Municipal de la commune de LIERVILLE (OISE) dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie au 3 rue du Grand Orme, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre de CHEZELLES Maire.

Date de la convocation des Conseillers municipaux: 07/03/2015

**PRESENTS** : Messieurs GRONOSTAJ Wladyslaw ; BOISSY Christophe ; MONTILLON Patrick ; DELGADO Alexandre ; DAPREMONT Stéphane ; GARNERET Christian ; mesdames de BELER Althéa, LE BERRE Gaëlle, LOHE Bénédicte.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS** : Madame TRESTARD Leïla (excusée).

Monsieur DAPREMONT Stéphane a été élu secrétaire de séance.

**NOMBRE DE MEMBRES:**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**OBJET de la DELIBERATION**

**ALIENATION DE DEUX CHEMINS  
CONSTAT DE DESSAFECTATION  
ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Groupement Foncier Agricole du Boulleau 60240 LIERVILLE relatif aux demandes suivantes :

- Demande d'acquisition d'une partie du chemin rural n° 2 cadastré section B pour 1153 M2 et section ZA pour 23 M2.

Cette demande est accompagnée d'un plan parcellaire.

- Demande d'acquisition d'une partie du chemin rural n°16 cadastré section A2 dit chemin du Boulleau à Tourly et buttant sur la voie de chemin de fer ligne Paris Dieppe pour 1097 M2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Constate la désaffectation des deux chemins précités.
- Décide de faire procéder à une enquête publique selon les modalités prévues aux articles R141-4 à 141-10 du Code de la voirie forestière.
- Monsieur le Maire est chargé de nommer un commissaire enquêteur.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Le 18/3/2015

Le Maire

P de CHEZELLES



Certifié exécutoire après dépôt

en Préfecture du :

et Affichage du :

Le Maire

P. de CHEZELLES

Patrice BONDUELLE  
Jean LIOUSSOU  
Etienne MICHELEZ  
Richard RENAULT  
Jérôme TERRIER  
Olivier DAGRENAT  
**Notaires associés**



128 boulevard de Courcelles  
F - 75854 PARIS Cedex 17  
Parking et Métro « Ternes »

Téléphone : 01.56.33.80.00  
Télécopie : 01.46.22.08.05  
[www.michelez-notaires.com](http://www.michelez-notaires.com)

Agnès STORME  
Tanguy RENARD  
Christophe MLYNARSKI  
Arnaud BAYART  
**Notaires**

**Guillaume DEHEN**  
Ligne directe : 01 56 33 80 90 Fax : 01 46 22 08 05  
E-mail : [dehen.michelez@paris.notaires.fr](mailto:dehen.michelez@paris.notaires.fr)

PROMESSE DE VENTE 1 GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU BOULLEAUME / SITA ILE DE FRANCE  
1014903 /JT /GD /

### ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Jérôme TERRIER Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « MICHELEZ NOTAIRES », titulaire d'un office notarial à la résidence de PARIS 17<sup>ème</sup> arrondissement – 128 boulevard de Courcelles, le 17 juin 2015 il a été constaté la VENTE,

**Par :**

La Société dénommée **GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU BOULLEAUME**, Société civile immobilière au capital de 15.276,92 €, dont le siège est à LIERVILLE (60240), Boulleaume, identifiée au SIREN sous le numéro 431848712 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEAUVAIS.

**Au profit de :**

La Société dénommée **SITA ILE DE FRANCE**, Société par actions simplifiée au capital de 9.046.234 €, dont le siège est à SURESNES (92150), 19-21 rue Emile Duclaux, identifiée au SIREN sous le numéro 662014489 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

### IDENTIFICATION DU BIEN

A LIERVILLE (OISE) (60240), un terrain

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	82	LE BOCHET	01 ha 05 a 76 ca

Tel que le **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

### PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.  
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.



Société titulaire d'un Office Notarial - SIRET n°784 712 481 000 18  
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté à l'ordre de « MICHELEZ ET ASSOCIÉS »  
Successieurs de Maîtres MICHELEZ, DOYON, MOTEL et MOLLIERE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, toutes les sommes supérieures à **3.000 euros** qui nous sont versées en vue d'un acte destiné à la publicité foncière doivent nous parvenir par virement (art. L. 112-6, I du Code monétaire et financier).

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PARIS (17<sup>ème</sup> arrondissement)  
LE 17 juin 2015



MICHELEZ  
NOTAIRES  
125 Bd de Courcelles 75017 Paris  
Tél. 01.56.33.81.00 - Fax 01.40.22.08.05  
michelez@paris.notaires.fr

